

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 22 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 17 novembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 07/11/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. CALANDRAUD, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA et SOGUEL.

Mmes BEL, DESACHY, GOMES DA COSTA et DIABY.

POUVOIRS : De M. SOGUEL à M. LAGARDE

De Mme BEL à M. LABROUSSE

De Mme DESACHY à Mme AUDRA

De M. LOJEWSKI à M. CHAUVAUD

De Mme DIABY à Mme BADALIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume FREMINET

Délibération : 2025-11-03

Finances - Décision modificative budgétaire n°5 (Budget principal)

Rapporteur : Patricia LAINÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-03-07 du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025,

Vu les délibérations du conseil municipal du 14/04/2025, du 19/05/2025, du 23/06/2025 et du 13/10/2025, adoptant les décisions modificatives 1/2025, 2/2025, 3/2025 et 4/2025 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

AR Prefecture016-211601380-20251117-DCM_202511_03-BF
Reçu le 18/11/2025

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2025 pour le budget principal de la Commune comme suit,

En fonctionnement :

- Ajustements sur les dépenses et recettes liées au personnel,
- Intégration des nouveaux amortissements pour les dépenses d'investissement 2025 (opération d'ordre),
- Ajustement des revenus d'immeubles.

EN FONCTIONNEMENT					
Sens / Section	Chap. / ART.	Objet	BP 2025 + DM.1 à 4	DM.5	TOTAL après DM
DF	012 / 6218	Personnel extérieur (par le CGFPT)	46 824,00 €	23 500,00 €	70 324,00 €
DF	012 / 64131	Rémunérations contractuels (payés directement)	89 394,00 €	46 300,00 €	135 694,00 €
DF	012 / 64111	Rémunération titulaires	1 015 431,00 €	- 44 500,00 €	970 931,00 €
DF	012 / 64112	Personnel titulaire - SFT	8 291,00 €	1 000,00 €	9 291,00 €
DF	012 / 64113	Personnel titulaire - NBI	8 418,00 €	800,00€	9 218,00 €
DF	012 / 64118	Personnels titulaires – autres indemnités	152 222,00 €	18 500,00 €	170 722,00 €
DF	012 / 6454	Cotisations aux ASSEDIC (pour le personnel temporaire)	4 362,00 €	1 800,00 €	6 162,00 €
DF	042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	142 801,00 €	16 000,00 €	158 801,00 €
Sous-total Dépenses de fonctionnement				+ 63 400,00 €	
RF	75 / 75888	Autres produits divers de gestion	41 530,00 €	38 400,00 €	80 030,00 €
RF	013 / 6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale	3 999,86 €	9 000,00 €	12 999,86 €
RF	75/ 752	Revenus d'immeubles	5 000,00 €	16 000,00 €	21 000,00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement				+ 63 400,00 €	
Sous-total de la Section de fonctionnement				0,00 €	

AR Prefecture016-211601380-20251117-DCM_202511_03-BF
Reçu le 18/11/2025En investissement :

- Ajustement de la dépense et imputation pour les travaux de l'Hôtel de ville,
- Ajustement des recettes liées à l'équilibre entre section relatif aux amortissements.

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2025 + DM. 1 à 4	DM. 5	TOTAL après DM
DI	269 / 21318	Hôtel de ville / Autres constructions publiques	330 920,00 €	- 330 920,00 €	00,00 €
DI	269 / 21311	Hôtel de ville / Constructions bâtiments administratifs	95 124,14 €	346 920,00 €	442 044,14 €
Sous-total Dépenses d'investissement				+ 16 000,00 €	
RI	040 / 28188	Opérations d'ordre de transfert entre sections / amortissements autres	142 801,00 €	16 000,00 €	158 801,00 €
Sous-total Recettes d'investissement				+ 16 000,00 €	
Sous-total de la section d'investissement				0,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°05-2025,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à FLEAC, le 17 novembre 2025

Pour copie conforme,

Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 18 NOV. 2025

Réception du : 18 NOV. 2025

Mise en ligne le : 18 NOV. 2025

Le Maire, Hélène GINGAST

Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

